



PREFET DE L'YONNE

SOUS-PREFECTURE DE SENS
Pôle de la réglementation et de la cohésion sociale

AFFAIRE SUIVIE PAR :
MME P CORNU
TEL : 03.86.83.95.36
pascal.comu@yonne.gouv.fr

ARRETE SPSE-AGR-2017-024

Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} et le 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires des 19 et 26 mars 2017 dans la commune de PLESSIS-SAINT-JEAN

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°SPSE-AGR 2017-0010 du 23 janvier 2017 portant convocation des électeurs de la commune de PLESSIS-SAINT-JEAN le 19 mars 2017 (1^{er} tour) et le 26 mars 2017 (2^{ème} tour) en vue des élections municipales complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/MAP/2016/065 en date du 19 décembre 2016, donnant délégation de signature à Madame Sabine ROUSSELY, sous-préfète de Sens ;

VU les candidatures enregistrées,

ARRETE :

Article 1^{er}. – La liste des candidats en vue du 1^{er} tour et du 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires des 19 et 26 mars 2017 dans la commune de PLESSIS-SAINT-JEAN est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Sens, le 2 mars 2017

La Sous-Préfète,

Sabine ROUSSELY

La sous-préfète de Sens et la première adjointe de la commune de PLESSIS-SAINT-JEAN sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANNEXE A L'ARRETE SPSE-AGR-2017-0024
Du 2 mars 2017

**Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour et du 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires
dans la commune de PLESSIS-SAINT-JEAN**

Elections municipales complémentaires les 19 et 26 mars 2017

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 2

- Monsieur Olivier DEPARIS
- Monsieur Alain FOURNET
- Monsieur Regis GILLOPPE
- Monsieur Florian MEUNIER